

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DPVI 495 Attribution de la dénomination Helen Adams Keller à l'Espace public numérique du 3ème arrondissement situé 62, rue de Bretagne.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation une nouvelle dénomination de l'EPN du 3e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 3e arrondissement, en date du 5 novembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Est attribué le nom d'Helen Adams Keller à l'Espace public numérique financé par la Ville de Paris situé au 62, rue de Bretagne (3e).